



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 juin 2022

DATE DE CONVOCATION

10 juin 2022

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220616-22_06_16_06-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **seize juin** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir de M. Vincent DANCOURT](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI (présente de 18h30 à 18h41 puis de 18h47 à 20h10), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE ([suppléant de M. Simon GEVREY](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. Vincent DANCOURT ([pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. François BIGEARD ([supplié par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI (absente de 18h41 à 18h47), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Michel CLEMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([pouvoir à M. Vincent CROUZIER](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([supplié par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Simon GEVREY ([supplié par M. Laurent FAIVRE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à M. Daniel CHETTA](#)), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT ([supplié par Mme Bernadette BERGER](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([supplié par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Bernard SOUBEYRAND ([supplié par M. Patrice LIEBELIN](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

16/06/2022/06

NOMBRE DES
MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 31

Objet : Décision Modificative N°1 (DM 1) du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée Communautaire, que par délibération n°17/03/2022/18 en date du 17 mars 2022 portant vote du budget primitif du Budget Principal, le Conseil Communautaire a validé l'inscription des sommes du Fonds Régional des Territoires (FRT), ces aides pouvant être de fonctionnement ou d'investissement.

Les inscriptions ont été faites de la manière suivante :

- 21 000,00 € en fonctionnement à l'article 6743,
- 22 000,00 € en investissement à l'article 20421.

Il s'avère que l'inscription de la somme au niveau de l'investissement est insuffisante de 3 150,00 € (Trois mille cent cinquante euros) pour pouvoir effectuer les derniers versements des aides.

En conséquence, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°1, afin d'inscrire les crédits correspondants au niveau de l'investissement :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Dépense - Investissement :

• 2313.64	Immobilisation en cours	- 3 150,00 €
• 20421.90	Subventions organismes privés – Mobilier/Matériel	+ 3 150,00 €

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission réunie le 07 juin 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°1 (DM 1) du Budget Principal comme suit :

Dépense - Investissement :

• 2313.64	Immobilisation en cours	- 3 150,00 €
• 20421.90	Subventions organismes privés – Mobilier/Matériel	+ 3 150,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220616-22_06_16_06-DE

Fait à GENLIS, le 17 juin 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr